

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
3 – 2023 / N° 4

SEANCE du 5 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Contre : 0 Pour : 7 Abstention : 3
Date de la convocation : 30.05.2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq- juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, VIALATTE Jacky, MANENT Corinne, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel

Absents excusés : ROUZET Christelle
REBOUL Grégory
VIAL Anne-Claire
LASSAGNE Cécile

Objet : Projet d'exploitation d'une unité de méthanisation présentée par SAS AGRI BIOGAZ sur la commune d'Allan.

Par arrêté Préfectoral la société AGRI BIOGAZ sur la commune d'Allan, en vue d'exploiter une unité de méthanisation située lieu- dit « Colas » à Allan, fait l'objet d'une consultation du public pendant une durée de quatre semaines à compter du mardi 30 mai 2023 et jusqu'au 27 juin 2023 inclus.

Notre Conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'enregistrement car notre commune est située dans le rayon de 1 km concernée par le plan d'épandage du digestat.

Le Conseil Municipal,

Avec 3 abstentions et 7 votes pour, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable au projet d'unité de méthanisation dans les conditions connues et présentées à ce jour.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 06.06.2023

Le Maire
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 07.06.2023
Et de la réception en Préfecture le 07.06.2023

Le Maire